



MONEYVAL (2009) 12

**COMITÉ D'EXPERTS SUR
L'ÉVALUATION DES MESURES
DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT
DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT
DU TERRORISME
(MONEYVAL)**

ANNUAL REPORT 2008

Mars 2009

Tous droits réservés. Sauf mention contraire, la reproduction du présent document est autorisée, à condition que la source soit citée. Pour tout usage à des fins commerciales, aucun extrait de cette publication ne peut être traduit, reproduit ou transmis, sous quelque forme que ce soit ou par un quelconque moyen – électronique (CD-Rom, Internet, etc.) ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou tout système de stockage ou de récupération de l'information – sans la permission écrite préalable du :

Secrétariat de MONEYVAL
Direction générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques
Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg

E-mail: dghl.moneyval@coe.int
© Conseil de l'Europe, 2009

TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation de MONEYVAL

1.1 Histoire et rôle de MONEYVAL	9
1.2 Objectifs	10
1.3 Relations avec le Groupe d'action financière	11
1.4 Composition	12
1.5 Gouvernance	13
1.5.1 Bureau	13
1.5.2 Réunions plénières	14
1.6 Partenariats internationaux	14

2. ÉVALUATIONS MUTUELLES

2.1 Processus d'évaluation mutuelle	16
2.2 Évaluations de troisième cycle	18
2.2.1 Progrès accomplis à ce jour	18
2.2.2 Rapports	19
2.2.3 Rapports de progrès	20
2.2.4 Procédure de conformité renforcée	21
2.2.5 Analyse horizontale	22

3. Typologies

3.1 Rapports par typologies de MONEYVAL	23
3.2 Rapports à paraître	24
3.3 Coopération avec le GAFI	24

MONEYVAL – Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

3.3.1 Estimation des risques au niveau mondial	24
3.3.2 Valeurs mobilières	24
3.3.3 Clubs sportifs	25

4. Réunions

4.1 Réunions plénières	26
4.2 Réunions sur les typologies	28
4.3 Formations	28
4.4 Coopération avec d'autres institutions	29

5. INITIATIVES ACTUELLES ET FUTURS AXES DE TRAVAIL

5.1 Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE no 198)	30
5.2 Principales activités de MONEYVAL en 2009	30

6. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

6.1 Publications en 2008	33
6.2 Participation aux réunions	34
6.3 Visites d'évaluation	34
6.4 Intervenants sur les rapports d'évaluation mutuelle	35
6.5 Participation des pays membres de MONEYVAL lors des rapports de progrès	36
6.6 Experts scientifiques	36
6.7 Principales données pour 2008	37

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT DE MONEYVAL



Je suis très heureux de présenter le rapport d'activité de MONEYVAL pour 2008. Depuis 2006, j'ai l'honneur de présider le Comité MONEYVAL et d'avoir activement participé au renforcement de notre collaboration avec le Groupe d'action financière (GAFI), dont nous sommes devenus membre associé lors de la première année de ma présidence.

Depuis, j'ai eu le plaisir de coprésider la réunion plénière GAFI/MONEYVAL de février 2007, à Strasbourg, qui a rassemblé plus de 500 experts du monde entier dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT).

En novembre 2008, j'ai également eu le privilège de siéger aux côtés de S.A.S. le prince Albert II de Monaco et du président du GAFI, M. Antonio Gustavo RODRIGUES, à l'ouverture de la réunion conjointe GAFI/MONEYVAL sur les typologies, dont Monaco a magistralement assuré l'organisation.

De telles manifestations montrent que MONEYVAL est aujourd'hui un partenaire essentiel dans le réseau mondial des organismes d'évaluation. Je me félicite que davantage de délégations des pays de MONEYVAL puissent assister régulièrement aux réunions du GAFI et participer à la définition des politiques mondiales de LCB/FT. MONEYVAL apprécie fortement cette collaboration.

La qualité et la cohérence de nos rapports d'évaluation mutuelle, ainsi que les procédures de suivi mesurant les progrès accomplis par nos membres, requièrent l'engagement actif de tous les membres de MONEYVAL. Nous avons la chance de compter parmi nous, depuis de nombreuses années, trois experts de renom : M. William Gilmore, professeur de droit pénal international à l'Université d'Édimbourg, Royaume-Uni (questions juridiques), M. Boudewijn Verhelst, directeur adjoint de la CTIF/CFI et avocat général, Belgique (questions répressives) et M. Giovanni Ilacqua, directeur adjoint de la Division de l'analyse des transactions suspectes, Banca d'Italia, Italie (questions financières). Je me réjouis que le Comité des Ministres ait approuvé, en 2008, la nomination d'un expert scientifique supplémentaire sur les questions financières : M. Herbert Laferla, directeur de la Division de la stabilité financière de la Banque centrale de Malte. Ces experts, dont nous apprécions hautement le travail, assurent la révision de nos rapports d'évaluation mutuelle avant leur discussion en plénière. Cette année cependant, nous avons associé davantage d'experts à ce processus en créant à chaque réunion plénière des groupes de révision ad hoc. J'encourage nos membres à se porter volontaires pour cette tâche impor-

tante. De même, en 2008, nous avons associé davantage de membres au débat sur les rapports de progrès à travers un examen détaillé par les pairs confié à un pays rapporteur. Cette nouvelle procédure, comme l'ont montré les deux réunions plénières où elle a été utilisée, s'avère encourageante, car elle a permis d'approfondir encore les débats sur les rapports de progrès.

Je me félicite également d'avoir noué un dialogue, à l'instar de mes collègues présidents de mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe, avec les présidents des Délégués du Comité des Ministres. Je salue chaleureusement cette initiative, qui nous donne l'occasion de communiquer davantage avec le Comité des Ministres au sujet des importants travaux menés par MONEYVAL et de leurs répercussions.

Je tiens à remercier M. Vladimir Nechaev (Fédération de Russie) pour les services qu'il a rendus au Comité en tant que vice-président depuis 2006. Il a démissionné en 2008, après avoir quitté le Service gouvernemental pour les questions de LCB/FT. Nous lui adressons tous nos vœux pour sa carrière à venir.

Enfin, au nom de tout le Comité, j'aimerais remercier M. John Ringguth, Secrétaire exécutif de MONEYVAL, et tous ses collaborateurs, qui continuent malgré un effectif réduit à offrir au Comité MONEYVAL des prestations de secrétariat de premier ordre et un travail dont l'excellente qualité ne se dément jamais.

Vasil KIROV
Président de Moneyval

INTRODUCTION DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE MONEYVAL



Je suis très heureux de pouvoir présenter ici le travail accompli au cours de l'année écoulée.

En 2008, MONEYVAL a adopté neuf rapports d'évaluation mutuelle de troisième cycle, sept rapports de progrès de première année et deux rapports de progrès de deuxième année, et a pris des mesures à l'égard de deux de ses membres dans le cadre de sa procédure de conformité renforcée.

En vertu de notre politique de publication automatique, tous nos rapports d'évaluation, de progrès et de conformité sont désormais librement consultables sur notre site Internet

En 2008, nous avons modifié nos règles de procédure de façon à réduire le délai entre l'adoption et la publication des rapports d'évaluation mutuelle. Dans cet esprit, nous espérons que tous les rapports adoptés pourront être automatiquement publiés sur notre site Internet dans le mois suivant leur adoption.

Nous avons également continué à développer notre site Internet pour le rendre plus convivial. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, ces améliorations nous ont valu des félicitations encourageantes. Afin que nous puissions tenir à jour les liens vers les législations nationales, dans l'intérêt de nos (nombreux) usagers, il est important que tous les pays de MONEYVAL nous informent régulièrement des modifications apportées à leur législation de LCB/FT.

Quatre visites ont eu lieu en 2008 ; les deux rapports encore en attente seront examinés en mars 2009. Les visites encore à effectuer dans le cadre du troisième cycle seront achevées à l'été 2009. Les cycles d'évaluation de MONEYVAL et du GAFI ne coïncidant pas exactement, le GAFI conclura son troisième cycle un peu après MONEYVAL. MONEYVAL se conformera naturellement, en temps voulu, aux procédures d'évaluation que le GAFI pourra adopter dans le contexte d'un quatrième cycle. D'ici là cependant, MONEYVAL s'attachera à maintenir sa pression par les pairs en poursuivant ses visites sur place.

Dans la seconde moitié de 2009, en coordination avec le GAFI, MONEYVAL procédera à un cycle plus bref et plus ciblé d'évaluations " de suivi ". Ce cycle visera avant tout (mais non exclusivement) à assurer le suivi des recommandations ayant fait l'objet des notations de conformité les plus faibles lors du troisième cycle et à réévaluer les recommandations clés et autres recommandations du GAFI à la lumière de la

MONEYVAL – Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Méthodologie LCB/FT 2004, telle que modifiée. Le premier de ces nouveaux types de rapports devrait être adopté en décembre 2009.

Pour terminer, j'aimerais remercier les autorités autrichiennes et suédoises pour le détachement de M. Gerhard MILD et de M^{me} Kirsten MANDRUP, qui ont tous deux quitté le Secrétariat en décembre 2008.

Nous allons beaucoup les regretter et leur souhaitons une bonne continuation dans leur carrière. Nous avons accueilli en novembre 2008 M. John BAKER, détaché de l'Autorité des services financiers (FSA) par les autorités du Royaume-Uni, et espérons recruter jusqu'à trois autres détachés administratifs dans un proche avenir.

Mes remerciements vont également à l'ensemble des membres du Secrétariat, pour leur travail infatigable au service de missions exigeantes et de haute importance.

Le lecteur trouvera ici, je n'en doute pas, un rapport annuel aussi utile qu'informatif.

John RINGGUTH
Secrétaire exécutif de MONEYVAL

1. PRÉSENTATION DE MONEYVAL

1.1 Histoire et rôle de MONEYVAL

Le Conseil de l’Europe a été la première organisation internationale à souligner la nécessité de prendre des mesures pour parer aux dangers que le blanchiment de capitaux fait peser sur la démocratie et sur l’État de droit.

En 1977, le Comité européen pour les problèmes criminels du Conseil de l’Europe (CDPC) a décidé de créer un comité d’experts restreint chargé d’étudier « les graves problèmes que pose dans de nombreux pays le transfert illicite de capitaux d’origine criminelle, souvent employés pour perpétrer d’autres infractions ». Les travaux de ce Comité ont abouti, en 1980, à l’adoption par le Comité des Ministres du Conseil de l’Europe d’une « Recommandation relative aux mesures contre le transfert et la mise à l’abri des capitaux d’origine criminelle », contenant une série de mesures pour la mise en place d’un vaste programme de lutte contre le blanchiment d’argent.

Danger représenté par le blanchiment de capitaux

Le blanchiment de capitaux, c’est-à-dire le processus par lequel les délinquants donnent une apparence de légitimité à la source des produits du crime, est en phénomène en voie d’expansion et au caractère de plus en plus international. Il menace particulièrement les économies en cours de transformation, qui offrent d’importantes possibilités d’investissements étrangers. Le cadre réglementaire auquel sont soumises les activités financières, qu’elles concernent le secteur bancaire ou non, est souvent moins strict dans ces pays que dans les autres, ce qui les rend vulnérables aux opérations de blanchiment d’argent. Étant donné la diversité des activités illégales - dont le blanchiment - auxquelles se livrent des organisations criminelles dans certains de ces pays, activités dont on suppose même, dans des cas exceptionnels, qu’elles infiltrent l’ensemble de l’économie nationale, il apparaît vital pour les pays en question de mettre en place et de maintenir un système financier crédible, en mesure de détecter, de prévenir et de juguler le blanchiment de capitaux.

En outre, l’expérience récente a montré que les groupes terroristes organisés se servent eux aussi du système financier mondial pour financer leurs opérations, d’où un grave risque pour les institutions financières d’être utilisées pour dissimuler l’argent du terrorisme. Les mesures de prévention et de dissuasion ciblées sur le blanchiment de capitaux doivent donc être étendues au financement du terrorisme.

En septembre 1990, le Comité des Ministres du Conseil de l’Europe a adopté la Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime (STE n° 141 - " Convention de Strasbourg "). Son but est de faciliter la coopération et l’entraide internationales en matière d’enquêtes sur les activités illégales ainsi que de dépistage, de saisie et de confiscation des produits issus de ces activités. Pour cela, la convention cherche à aider les différents pays concernés à atteindre un degré d’efficacité comparable, même en l’absence d’harmonisation complète des législations. La convention a été ratifiée par tous les États membres du Conseil de l’Europe ; compte tenu de ses diverses dispositions relatives à l’entraide, cela fait d’elle un remarquable outil de coopération internationale. Elle est en outre également ouverte aux pays non membres du Conseil de l’Europe.

MONEYVAL – Comité d’experts sur l’évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

La Convention de Strasbourg reste un traité de référence, qui constitue l’une des pierres angulaires du système de lutte contre le blanchiment. Elle a été largement ratifiée, puisqu’elle compte à ce jour quarante-huit États parties : les quarante-sept États membres du Conseil de l’Europe et un État non membre (l’Australie).

Le Comité d’experts sur l’évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL, anciennement PC-R-EV) a été créé en septembre 1997, avec la mission suivante : procéder à des auto-évaluations et à des évaluations mutuelles des mesures de lutte contre le blanchiment d’argent mises en œuvre dans les pays du Conseil de l’Europe non membres du Groupe d’action financière (GAFI). Le fonctionnement du Comité est réglementé par les dispositions générales de la Résolution Res (2005) 47 concernant les comités et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail. Ses méthodes de travail spécifiques sont établies par son mandat, tel qu’il a été adopté pour la période 2008-2010.

En 2003, le Conseil de l’Europe a décidé d’actualiser et d’élargir la Convention de Strasbourg pour tenir compte du fait que le terrorisme pouvait être financé non seulement par le blanchiment de capitaux issus d’activités criminelles, mais aussi par des activités licites. Ce processus s’est achevé en 2005 avec l’adoption, le 3 mai, de la Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198), entrée en vigueur le 1er mai 2008. Cette nouvelle convention est le premier traité international couvrant à la fois la prévention et la répression du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Elle tient compte du fait que la rapidité d’accès aux informations financières ou aux informations sur les actifs détenus par les organisations criminelles, y compris les groupes terroristes, est la clé de l’efficacité des mesures de prévention et de répression et, en fin de compte, le meilleur moyen de faire obstacle à ces organisations. La convention prévoit un mécanisme visant à assurer la bonne application de ses dispositions par les parties.

1.2 Objectifs

L’objectif de MONEYVAL est de veiller à ce que ses États membres disposent d’un système efficace de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et respectent les normes internationales pertinentes dans ces domaines. Pour ce faire, MONEYVAL :

- évalue le respect par ses membres de l’ensemble des normes internationales pertinentes de nature juridique, financière et répressive, au moyen d’un mécanisme d’évaluation mutuelle par les pairs ;
- publie des rapports offrant des recommandations très détaillées sur les moyens de renforcer l’efficacité des dispositifs nationaux de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que la capacité des États à coopérer au plan international dans ces domaines ;
- réalise des études typologiques sur les méthodes et techniques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et sur les tendances observées dans ces domaines.

Missions clés de MONEYVAL

- ▶ Élaborer une documentation appropriée, dont des questionnaires d’auto-évaluation et d’évaluation mutuelle.
- ▶ Évaluer les points suivants et adopter des rapports à leur sujet :
 - les résultats des États membres du Conseil de l’Europe non membres du GAFI s’agissant du respect des normes internationales pertinentes en matière de lutte contre le blanchiment d’argent et le financement du terrorisme ;
 - les résultats des États candidats à l’adhésion au Conseil de l’Europe non membres du GAFI (sous réserve de certaines conditions) et les résultats d’Israël.
- ▶ Formuler des recommandations aux pays évalués, afin qu’ils renforcent l’efficacité de leurs mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et pour renforcer la coopération internationale.

1.3 Relations avec le Groupe d’action financière

Le Groupe d’action financière (GAFI), créé en 1989 par le G7, est une entité intergouvernementale dont l’objectif est de développer et de promouvoir des politiques nationales et internationales de lutte contre le blanchiment d’argent et le financement du terrorisme. Dans ce but, le GAFI a rédigé et publié quarante recommandations et neuf recommandations spéciales.

Pour évaluer ses trente-quatre États membres, le GAFI utilise la Méthodologie d’évaluation de la conformité aux quarante recommandations et aux neuf recommandations spéciales du GAFI, fondée sur les recommandations et recommandations spéciales de 2003 et adoptée par le GAFI, les organismes régionaux de type GAFI (ORTG), le FMI et la Banque mondiale en 2004.

MONEYVAL, organisme régional de type GAFI, était à l’origine membre observateur du Groupe d’action financière. En 2005, le GAFI a entrepris d’inciter les ORTG à acquérir le statut de membres associés, avec des droits et des obligations définis. Le Comité des Ministres du Conseil de l’Europe ayant donné son aval à la candidature de MONEYVAL dans le cadre du premier cycle de cette procédure, MONEYVAL est devenu en juin 2006 membre associé du GAFI. Ce nouveau statut comporte plusieurs avantages ; il permet notamment à davantage de pays de MONEYVAL d’assister et de participer activement aux réunions du GAFI au sein de la délégation du Conseil de l’Europe/MONEYVAL, et de recevoir toute la documentation du GAFI.

MONEYVAL passe en revue, en utilisant la même méthodologie que le GAFI, les mesures de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme mises en œuvre dans les États membres du Conseil de l’Europe (ainsi que dans les États souhaitant entrer au Conseil de l’Europe qui décident de souscrire au mandat du Comité) qui ne sont pas membres du GAFI.

Les États membres du Conseil de l’Europe qui font partie de MONEYVAL mais adhèrent par la suite au GAFI peuvent choisir de rester membres à part entière de MONEYVAL (à l’instar de la Fédération de Russie).

MONEYVAL – Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

1.4 Composition

MONEYVAL compte vingt-huit membres permanents et deux membres temporaires. Israël s'est vu conférer en janvier 2006 par le Comité des Ministres le statut d'observateur actif auprès de MONEYVAL, ce qui lui permet de participer au processus d'évaluation.

Membres permanents de MONEYVAL		
▶ Albanie	▶ Andorre	▶ Arménie
▶ Azerbaïdjan	▶ Bosnie-Herzégovine	▶ Bulgarie
▶ Croatie	▶ Chypre	▶ Estonie
▶ « Ex-République yougoslave de Macédoine »	▶ Fédération de Russie*	▶ Géorgie
▶ Hongrie	▶ Lettonie	▶ Liechtenstein
▶ Lituanie	▶ Malte	▶ Moldova
▶ Monaco	▶ Monténégro	▶ Pologne
▶ République Slovaque	▶ République tchèque	▶ Roumanie
▶ Saint-Marin	▶ Serbie	▶ Slovénie
▶ Ukraine		

* également membre du GAFI

Observateur actif auprès de MONEYVAL
▶ Israël

Membres temporaires de MONEYVAL*
▶ France
▶ Pays-Bas

* La présidence du Groupe d'action financière (GAFI) désigne deux experts de ses pays membres pour une période de deux ans.

Par ailleurs, plusieurs pays et organisations jouissent d'un statut d'observateur auprès de MONEYVAL.

Participants
▶ Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC)

Autres participants
▶ Commission européenne et Secrétariat général du Conseil européen

MONEYVAL – Comité d’experts sur l’évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Autres participants

Les États suivants, membres observateurs du Conseil de l’Europe, peuvent envoyer un représentant aux réunions de MONEYVAL :

- ▶ Canada
- ▶ États-Unis d’Amérique
- ▶ Japon
- ▶ Mexique
- ▶ Saint-Siège

Observateurs

- ▶ Secrétariat du Groupe d’action financière sur le blanchiment des capitaux (GAFI)
- ▶ OIPC-Interpol
- ▶ Secrétariat du Commonwealth
- ▶ Fonds monétaire international (FMI)
- ▶ Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID)
- ▶ Comité des Nations Unies contre le terrorisme (CCT)
- ▶ Division prévention du crime et justice pénale de l’ONU
- ▶ Banque mondiale
- ▶ Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)
- ▶ Groupe offshore des autorités de contrôle bancaire (OGBS)
- ▶ Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)
- ▶ Groupe Egmont
- ▶ Groupe Eurasie contre le blanchiment d’argent et le financement du terrorisme
- ▶ Tout autre organisme régional de type Groupe d’action financière qui est ou devient membre associé du GAFI sur la base de la réciprocité

Autres observateurs

- ▶ Membres du GAFI autres que ceux mentionnés ci-dessus

1.5 Gouvernance

1.5.1 Bureau

Les membres de MONEYVAL élisent un Bureau chargé d’aider à l’organisation des travaux de MONEYVAL, de faciliter ses débats et d’élaborer ses règles de procédure internes. Ce Bureau se compose d’un(e) président(e), d’un(e) vice-président(e) et de trois autres personnes, élus pour une durée de deux ans par les membres de MONEYVAL réunis en plénière. Les présidents et vice-présidents sont élus pour un mandat de deux ans renouvelable une fois. En décembre 2008, M^{me} Eva ROSSIDOU-PAPAKYRIACOU (Chypre) a été élue vice-présidente en remplacement de M. Vladimir NECHAEV (Fédéra-

MONEYVAL – Comité d’experts sur l’évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

tion de Russie) pour le reste de son mandat (jusqu’en décembre 2009). L’élection de M^{me} Eva ROSSIDOU-PAPAKYRIACOU a créé un poste vacant au Bureau, poste pourvu par M. Liutauras ZYGAS (Lituanie). Le Bureau se compose actuellement comme suit :

Bureau de MONEYVAL	
Président	
▶	M. Vasil KIROV (Bulgarie)
Vice-Présidente	
▶	M ^{me} Eva ROSSIDOU-PAPAKYRIACOU (Chypre)
Membres	
▶	M. Damir BOLTA (Croatie)
▶	M. Andres PALUMAA (Estonie)
▶	M. Liutauras ZYGAS (Lituanie)

1.5.2 Réunions plénières

Comme mentionné plus haut, MONEYVAL évalue, au moyen d’un mécanisme d’évaluation mutuelle par les pairs, le respect par ses membres de l’ensemble des normes internationales pertinentes de nature juridique, financière et répressive. Les rapports d’évaluation mutuelle et les rapports de progrès sont adoptés par les membres réunis en plénière.

Les membres de MONEYVAL peuvent voter, lorsque nécessaire, sur des questions relatives aux travaux du Comité.

1.6 Partenariats internationaux

MONEYVAL, élément clé du réseau mondial des organismes d’évaluation, coopère avec des organisations et entités internationales qui portent un intérêt équivalent au développement et à la promotion de normes et politiques nationales et internationales visant à lutter contre le blanchiment d’argent et le financement du terrorisme.

Comme nous l’avons vu, de nombreuses organisations et entités comptant la LCB/FT parmi leurs domaines de compétence disposent du statut d’observateur auprès de MONEYVAL et assistent régulièrement à ses réunions. Le GAFI, dont MONEYVAL est membre associé, ressort clairement comme son premier partenaire extérieur ; deux membres du GAFI (la France et les Pays-Bas) sont actuellement aussi membres à part entière de MONEYVAL, bien que ne faisant pas l’objet d’évaluations de sa part. La participation régulière de membres du Secrétariat du GAFI, en tant qu’observateurs, est également très appréciée.

MONEYVAL se félicite également de ses partenariats avec les institutions financières internationales (FMI et Banque mondiale). Les accords noués entre MONEYVAL et ces institutions depuis plusieurs années, aux termes desquels les institutions financières internationales peuvent mener des missions d’évaluation dans le cadre d’un cycle d’évaluation

MONEYVAL – Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

de MONEYVAL, se sont avérés bénéfiques pour tous. Un évaluateur de MONEYVAL se joint à l'équipe pour couvrir les questions relatives à l'Union européenne, en conformité avec le mandat de MONEYVAL. En vertu de ces accords, le FMI se chargera de l'évaluation de l'Arménie début 2009 et présentera son rapport lors d'une réunion plénière de MONEYVAL. MONEYVAL salue également l'excellente collaboration du FMI et de la Banque mondiale à l'occasion du séminaire de formation de MONEYVAL en 2008.

L'Union européenne, à travers la Commission européenne et le Secrétariat général du Conseil européen, participe aux travaux de MONEYVAL en tant qu'observatrice. En 2008, MONEYVAL a bénéficié de la participation, à titre personnel, de M. Paolo COSTANZO (expert national détaché auprès de la Commission européenne) à la préparation des questionnaires révisés de MONEYVAL couvrant la troisième directive de l'Union européenne, ainsi que de sa participation personnelle au Groupe d'examen permanent chargé d'étudier chacun des rapports de MONEYVAL. MONEYVAL, par le biais de son secrétaire exécutif, a également pris part aux travaux menés par la Commission européenne (DG Justice, liberté et sécurité) pour identifier les besoins en information sur les questions de LCB/FT au sein de l'Union.

Lors de la réunion plénière de décembre 2008, des représentants de l'ONU ont présenté les travaux de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (CTED), avec laquelle MONEYVAL collabore. MONEYVAL a participé à deux de ses récentes missions sur place, et cela se poursuivra en 2009. Le Secrétariat de MONEYVAL a également présenté un exposé lors de la réunion opérationnelle régionale OSCE – PNUCID – Chypre sur la lutte contre la traite des êtres humains et le blanchiment de capitaux dans la région méditerranéenne, organisée à Chypre en septembre 2008..

Pour la deuxième fois, le secrétaire exécutif de MONEYVAL a été l'un des principaux invités du Forum des professionnels de la lutte contre le blanchiment d'argent, organisé à Londres en septembre 2008.

Enfin et surtout, MONEYVAL est particulièrement reconnaissant à ses partenaires auteurs de contributions volontaires. Bien que les travaux de MONEYVAL soient principalement financés par le budget ordinaire du Conseil de l'Europe, les contributions volontaires sont très utiles au développement de certaines activités, telles que les études typologiques.

En 2008, MONEYVAL a ainsi reçu des contributions financières d'Andorre, des États-Unis d'Amérique et de Monaco, et nous remercions très chaleureusement les autorités de ces pays.

Les contributions volontaires prennent également la forme de détachements d'experts nationaux spécialistes des questions de LCB/FT. Ces contributions sont elles aussi très appréciées et nous saluons ici, comme l'a fait le secrétaire exécutif dans son introduction, les initiatives récentes des autorités autrichiennes, danoises et britanniques.

2. ÉVALUATIONS MUTUELLES

2.1 Processus d’évaluation mutuelle

Bien que le système d’examen par les pairs de MONEYVAL repose sur le modèle du GAFI, son processus d’auto-évaluation et d’évaluation mutuelle répond à un ensemble de normes anti-blanchiment plus complet. Outre les quarante recommandations et les neuf recommandations spéciales relatives au financement du terrorisme, l’évaluation des pays participants se fait en fonction de leur conformité avec les directives de l’Union européenne. Plus spécifiquement, depuis le 1er janvier 2008, MONEYVAL évalue ses membres au regard de la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l’utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (" troisième directive de l’Union européenne ") et de son texte d’application, la directive 2006/70/CE du 1er août portant mesures de mise en œuvre de la directive 2005/60/CE.

Cycles d’évaluation mutuelle

First evaluation round (1998-2000)

Le premier cycle d’évaluation mutuelle a commencé en avril 1998 et les visites sur place se sont achevées en décembre 2000. Vingt-deux États membres du Conseil de l’Europe soumis au premier cycle d’évaluation ont fait l’objet d’un nouvel examen dans le cadre du deuxième cycle d’évaluation.

Deuxième cycle d’évaluation (2001-2004)

MONEYVAL a achevé fin 2003 son deuxième cycle de visites d’évaluation, qui comportait une évaluation fondée sur des critères afférents aux États et territoires non coopérants. MONEYVAL a également réalisé des visites d’évaluation dans les nouveaux États membres du Conseil de l’Europe (Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie Herzégovine, Monaco, Monténégro et Serbie). Dans certains de ces États, les évaluations mutuelles ont porté à la fois sur le blanchiment de capitaux et sur le financement du terrorisme.

Troisième cycle d’évaluation (2005-2009)

Le troisième cycle d’évaluation mutuelle se poursuivra jusqu’en 2009. Toutes les évaluations sont menées sur la base de la méthodologie exhaustive adoptée en 2004 par le GAFI, les organismes régionaux de type GAFI, le FMI et la Banque mondiale, qui couvre à la fois le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le troisième cycle est axé sur l’efficacité des mesures juridiques, financières et répressives prises pour lutter contre le blanchiment de capitaux et, désormais, contre le financement du terrorisme. Les pays sont évalués à l’aune d’environ 250 critères tirés des normes internationales.

Cycles d'évaluation mutuelle

Quatrième cycle d'évaluation (2009-2012)

Après avoir conclu son troisième cycle d'évaluation mutuelle, en 2009, MONEYVAL entamera un quatrième cycle. Il est proposé que ces évaluations se concentrent, pour chaque pays, sur les recommandations clés du GAFI et sur les recommandations pour lesquelles le pays concerné a reçu la note « non conforme » ou « partiellement conforme ». En outre, l'évaluation portera sur certains aspects de la conformité avec la troisième directive communautaire anti-blanchiment, entrée en vigueur le 15 décembre 2007.

Le travail d'évaluation est mené conformément au programme approuvé par MONEYVAL. Plusieurs évaluations ont lieu chaque année, conduites par des équipes pluridisciplinaires habituellement composées de trois experts (respectivement spécialistes des questions juridiques, financières et répressives) et d'un ou deux experts de pays du GAFI. Ces équipes sont épaulées par un ou plusieurs membres du Secrétariat de MONEYVAL.

Avant chaque visite sur place, MONEYVAL collecte des informations au moyen d'un questionnaire. Le questionnaire type a été agréé lors d'une réunion plénière du GAFI en juin 2004 (il a connu certaines modifications par la suite). Compte tenu du champ d'application des évaluations conduites par le Comité, il était initialement complété par des points liés à la directive du Conseil du 10 juin 1991 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux (91/308/CEE), telle que modifiée par la directive 2001/97/CE du 4 décembre 2001 (ci-après " directive de l'UE "). Ces directives ont depuis été annulées et remplacées par la directive 2005/60/CE du Conseil du 26 octobre 2005, que les États devaient transposer dans leur droit interne pour le 15 décembre 2007. Ces points d'ajoutent aux critères énoncés dans les recommandations du GAFI. MONEYVAL tient compte de la troisième directive de l'UE dans ses évaluations depuis janvier 2008.

Après réception des réponses au questionnaire, une équipe d'experts et des membres du Secrétariat se rendent dans le pays (généralement pour une durée d'une semaine) pour rencontrer des praticiens travaillant dans les secteurs concernés et demander des informations complémentaires. Ils fournissent aux autorités du pays un résumé de leurs principales conclusions. La visite aboutit à la rédaction d'un rapport d'évaluation, qui fait l'objet de plusieurs séries de consultations entre les évaluateurs et le Secrétariat avant d'être envoyé pour commentaires au pays concerné. Ce rapport est révisé, à la lumière des commentaires acceptés par les évaluateurs, au cours d'une réunion avec les délégués du pays concerné, puis soumis au Comité pour examen et adoption.

Le rapport adopté par MONEYVAL offre un résumé des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme mises en œuvre dans le pays concerné au moment de la visite sur place ou immédiatement après. Il décrit et analyse ces mesures et formule des recommandations sur les moyens de renforcer certains aspects du système. Il établit également le degré de conformité du pays avec chacune

MONEYVAL – Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

des quarante + neuf recommandations du GAFI. Tous les pays sont tenus de soumettre un rapport de progrès douze mois après l'adoption du rapport de troisième cycle, en suivant un plan type pour plus de clarté. Depuis début 2008, ce plan type intègre les questions relatives à la troisième directive de l'UE.

Sur une décision prise lors de la 28^e réunion plénière, les règles de procédure prévoient désormais la publication automatique des rapports d'évaluation mutuelle un mois au plus après leur adoption. Les rapports de progrès du troisième cycle, les autres mises à jour et les rapports de suivi correspondants sont eux aussi automatiquement publiés sur le site Internet de MONEYVAL. Ainsi, tous les rapports de troisième cycle adoptés courant 2008 peuvent être consultés sur le site Internet de MONEYVAL.

Le Comité peut accentuer la pression par les pairs à travers une « procédure de conformité renforcée », qui comporte une série de mesures progressives visant à assurer le respect de certains points précis du rapport d'évaluation mutuelle.

Normes internationales sur lesquelles s'appuient les évaluations de MONEYVAL

- ▶ les quarante recommandations du GAFI de 2003
- ▶ la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (Convention de Vienne) et la Convention des Nations Unies de 2000 contre la criminalité transnationale organisée (Convention de Palerme)
- ▶ la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, à la saisie et à la confiscation des produits du crime (Convention de Strasbourg, STE n° 141)
- ▶ les neuf recommandations spéciales du GAFI sur le financement du terrorisme, et plusieurs instruments connexes de l'ONU (Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives au gel d'avoirs liés au terrorisme)
- ▶ la directive du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (2005/60/CE), telle que mise en œuvre par la directive de la Commission du 1^{er} août 2006, 2006/70/CE
- ▶ la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198).'

2.2 Évaluations de troisième cycle

2.2.1 Progrès accomplis à ce jour

Le troisième cycle d'évaluation mutuelle se poursuivra jusque fin 2009. Toutes les évaluations sont menées sur la base de la méthodologie exhaustive adoptée en 2004 par le GAFI, les organismes régionaux de type GAFI, le FMI et la Banque mondiale, et couvrent à la fois le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Elles sont axées sur l'efficacité des mesures juridiques, financières et répressives mises en œuvre pour lutter à la fois contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

MONEYVAL – Comité d’experts sur l’évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Rapports d’évaluation de troisième cycle			
Pays	Rapport publié en	Pays	Rapport publié en
Albanie	2006	Lituanie	2006
Andorre	2007	Malte	2007
Arménie	*	Moldova	2007
Azerbaïdjan	2008	Monténégro	*
Bosnie-Herzégovine	*	Monaco	2007
Bulgarie	2008	Pologne	2007
Croatie	2008	République tchèque	2007
Chypre	2006	Roumanie	2008
Estonie	2008	Saint-Marin	2008
« Ex-République yougoslave de Macédoine »	2008	Serbie	*
Fédération de Russie	2008 ⁺	Slovaquie	2006
Géorgie	2006	Slovénie	2005
Hongrie	2005	Ukraine	*
Lettonie	2006	Israël (statut d’observateur actif)	2008
Liechtenstein	2007		

* Parution prévue en 2009 | ⁺ Rapport conjoint GAFI/Groupe Eurasie/MONEYVAL

2.2.2 Rapports

En 2008, les membres de MONEYVAL ont adopté les rapports d’évaluation mutuelle suivants :

Réunion plénière	Pays
26^e réunion (31 mars - 4 avril)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Bulgarie ▶ Croatie ▶ Saint Marin
27^e réunion (7-11 juillet)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Israël ▶ Roumanie ▶ Fédération de Russie (*) ▶ « Ex-République yougoslave de Macédoine »
28^e réunion (8-12 décembre)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Azerbaïdjan ▶ Estonie

(*) Rapport conjoint GAFI/Groupe Eurasie/MONEYVAL

MONEYVAL – Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Des visites ont également eu lieu au Monténégro et en Ukraine ; les rapports d'évaluation correspondants devraient être examinés et adoptés en mars 2009. Comme signalé, l'Arménie fait l'objet d'une visite du FMI en février et mars 2009 et le rapport d'évaluation concernant ce pays devrait être examiné en 2009. Des visites en Bosnie-Herzégovine et en Serbie sont en cours de préparation, là encore pour adoption des rapports en 2009. Le troisième cycle d'évaluation des pays membres de MONEYVAL sera alors terminé.

2.2.3 Rapports de progrès

Un an après l'adoption du rapport d'évaluation, chaque pays présente un document décrivant les mesures prises depuis la rédaction du rapport.

Ce rapport de progrès comprend :

- un aperçu général de la situation actuelle et des faits nouveaux en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme depuis la dernière évaluation ;
- une présentation des dernières améliorations intervenues concernant les recommandations clés du GAFI (recommandations 1, 5, 10, 13 et recommandations spéciales II et IV) ;
- une présentation des dernières améliorations intervenues concernant les autres recommandations du GAFI ayant donné lieu à une note « non conforme » ou « partiellement conforme » dans le rapport d'évaluation mutuelle ;
- des points relatifs à la troisième directive (2005/60/CE) et à sa directive de mise en œuvre (2006/70/CE) ;
- des statistiques mises à jour.

En 2008, MONEYVAL a examiné et approuvé les rapports de progrès suivants :

Réunion plénière	Premier rapport de progrès	Deuxième rapport de progrès
26^e (31 mars-4 avril)	▶ Lituanie	
27^e (7-11 juillet)	▶ Géorgie ▶ Pologne	
28^e (8-12 décembre)	▶ Andorre ▶ Liechtenstein ▶ Malte ▶ Moldova	▶ Hongrie ▶ Slovaquie

Un rapport de progrès présenté par la République tchèque a également été examiné lors de la 28^e réunion plénière, mais son approbation a été repoussée, dans l'attente d'informations supplémentaires à fournir par le pays pour le mois de mars 2009.

2.2.4 Procédure de conformité renforcée

MONEYVAL peut encore accentuer la pression par les pairs à travers une « procédure de conformité renforcée », qui comporte une série de mesures progressives visant à assurer le respect de certains points précis du rapport d'évaluation mutuelle.

Mesures à prendre à l'égard des pays en cours d'évaluation par MONEYVAL qui ne sont pas en conformité avec les documents de référence ou avec les recommandations figurant dans les rapports d'évaluation mutuelle (procédure de conformité renforcée)

MONEYVAL peut prendre des mesures à l'égard des pays soumis à ses procédures d'évaluation qui ne mettent pas en œuvre ses documents de référence ou les recommandations formulées dans ses rapports d'évaluation mutuelle. Il s'appuie pour cela sur les principes suivants :

- flexibilité, afin de traiter les situations de non-conformité qui appellent une réaction urgente de la part du Comité ;
- égalité de traitement des États participants ;
- adoption d'une démarche progressive à l'égard des États non coopératifs ;
- approbation par le Comité des mesures à prendre, tout en conservant une certaine latitude concernant l'application des premières étapes du processus.

Étapes du processus

Les États non coopératifs peuvent faire l'objet des mesures suivantes, dans l'ordre chronologique :

- (i) demande faite à l'État concerné de produire, dans un délai fixé, un rapport ou des rapports réguliers sur ses progrès dans la mise en œuvre des documents de référence ;
- (ii) envoi par le président de MONEYVAL d'une lettre, avec copie à l'ensemble du Comité, au chef de la délégation concernée attirant son attention sur l'inobservation des documents de référence ;
- (iii) envoi par le président de MONEYVAL d'une lettre, avec copie au chef de la délégation concernée, au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe attirant son attention sur l'inobservation des documents de référence par un État membre de MONEYVAL ;
- (iv) envoi par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe d'une lettre au(x) ministre(s) compétent(s) de l'État concerné, attirant son/leur attention sur l'inobservation des documents de référence ;
- (v) organisation d'une mission à haut niveau (comprenant un groupe restreint de chefs de délégation du CDPC) dans l'État en question, afin de donner davantage de poids à ce message ;
- (vi) dans le contexte de l'application de la recommandation 21 du GAFI par les États de MONEYVAL, publication d'une déclaration publique officielle annonçant qu'un État ne s'est pas suffisamment conformé aux documents de référence.

Azerbaïdjan

Le premier cycle d'évaluation a montré qu'il n'existait en Azerbaïdjan ni législation spécifique contre le blanchiment de capitaux, ni cellule de renseignement financier (CRF) conforme aux normes internationales. Après discussion lors de la dix-huitième réunion plénière, du 31 janvier au 3 février 2006, il a été décidé d'appliquer l'étape (i) de la procédure de conformité renforcée. Depuis cette réunion, le pays ne respectant toujours

MONEYVAL – Comité d’experts sur l’évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

pas les documents de référence de MONEYVAL, les étapes (ii) à (v) de la procédure ont été appliquées, aboutissant en février 2008 à une mission de haut niveau en Azerbaïdjan visant à appuyer le message de MONEYVAL.

Au moment de la vingt-huitième réunion plénière, l’Azerbaïdjan n’ayant toujours pas agi pour remédier à la situation, il a été décidé de publier une déclaration appelant le pays à adopter d’urgence une législation complète, conforme aux normes internationales, visant à prévenir le blanchiment d’argent et à s’opposer au financement du terrorisme. MONEYVAL a également conseillé à ses États membres et à d’autres pays d’inviter leurs institutions financières à surveiller particulièrement les risques potentiels de blanchiment d’argent et de financement du terrorisme dans les transactions avec des particuliers et des institutions financières en Azerbaïdjan.

Saint-Marin

Après adoption du rapport d’évaluation mutuelle sur Saint-Marin, les participants à la vingt-sixième réunion plénière ont également examiné le degré général de conformité du pays et ont décidé, en application des règles de procédure, qu’il convenait de passer à l’étape (i) de la procédure de conformité renforcée. Saint-Marin a été invité à présenter, pour la vingt-septième réunion plénière, un rapport de conformité sur les mesures prises pour remédier aux lacunes ayant abouti à des notes « non conforme » ou « partiellement conforme ». Deux rapports de conformité ont été présentés, lors des vingt-septième et vingt-huitième réunions plénières, et publiés sur le site Internet. Ils montrent que le pays a rapidement progressé depuis l’adoption du rapport de troisième cycle. Saint-Marin reste sous la procédure de conformité renforcée.

2.2.5 Analyse horizontale

À l’issue du deuxième cycle d’évaluation, M. William Gilmore a procédé à une analyse horizontale de tous les rapports d’évaluation mutuelle adoptés, l’objectif étant d’en dégager des thèmes communs. Le rapport résultant de cette analyse est paru en décembre 2007. Une autre analyse horizontale est prévue, portant cette fois sur les évaluations de troisième cycle, elle devrait être publiée début 2010.

3. TYPOLOGIES

L'un des importants volets de la mission de MONEYVAL consiste à identifier les techniques nouvelles ou émergentes de blanchiment d’argent et de financement du terrorisme, à estimer le niveau de risque et à produire un rapport réunissant ses conclusions. Lorsque de telles techniques sont identifiées, un groupe de travail est mis en place et un questionnaire est envoyé à tous les pays de MONEYVAL pour estimer le niveau de risque et recueillir des informations sur les techniques de blanchiment identifiées. Le groupe de travail publie ensuite un rapport présentant ses conclusions, accompagnées de suggestions de contrôles à mettre en place.

3.1 Rapports par typologies de MONEYVAL

MONEYVAL a publié deux rapports par typologies en 2008. Il s’agit des rapports suivants :

- ▶ Rapport sur l’utilisation des valeurs mobilières aux fins du blanchiment de capitaux¹

Bien que le secteur boursier constitue une branche des services financiers en évolution constante et rapide, son exposition au blanchiment de capitaux n’a fait l’objet d’aucun examen récent. Ce point est d’autant plus important que le marché des valeurs mobilières connaît actuellement un développement rapide dans plusieurs pays de MONEYVAL.

Le rapport analyse les points faibles des marchés de valeurs mobilières et décrit plusieurs méthodes ayant été employées pour blanchir des capitaux par l’intermédiaire de transactions sur ces marchés. Il donne également des orientations quant aux moyens de prévenir et de détecter le blanchiment de capitaux dans ce secteur..

- ▶ Rapport sur la contrefaçon et le blanchiment de capitaux²

Facilitée par les progrès technologiques, la contrefaçon porte atteinte aux entreprises qui agissent dans la légalité et ce dans tous les pays de MONEYVAL, au niveau national et international. L’éventail des produits concernés s’étend, au-delà des secteurs traditionnels (vêtements de marque et biens de consommation), aux médicaments, aux éléments d’aéronefs et à de nombreux autres produits. La contrefaçon est une infraction fortement lucrative : ses auteurs s’emploient donc à blanchir les revenus qu’ils en ont tirés.

Relevant que les aspects de la contrefaçon liés au blanchiment d’argent semblaient peu étudiés, MONEYVAL a décidé de leur consacrer un rapport. Le texte expose les caractéristiques du marché de la contrefaçon dans les pays ayant répondu au questionnaire et analyse les liens entre contrefaçon et blanchiment d’argent. Il se penche également, à travers des études de cas, sur les méthodes et techniques utilisées pour blanchir les produits issus de la vente de contrefaçons, sur les techniques de financement du

1. Voir : [http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/moneyval/Typologies/MONEYVAL\(2008\)24Reptyp_securities.pdf](http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/moneyval/Typologies/MONEYVAL(2008)24Reptyp_securities.pdf) (anglais uniquement)
2. Voir : [http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/moneyval/Typologies/MONEYVAL\(2008\)22RRepTyp_counterfeiting.pdf](http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/moneyval/Typologies/MONEYVAL(2008)22RRepTyp_counterfeiting.pdf) (anglais uniquement)

terrorisme impliquant des produits de contrefaçon et sur les autres techniques employées dans l'industrie de la contrefaçon. Enfin, le rapport dégage des points à prendre en compte dans les politiques et pratiques de lutte contre le blanchiment.

3.2 Rapports à paraître

MONEYVAL participe actuellement à une nouvelle étude typologique consacrée aux agences de transfert monétaire. Ces agences proposent une série de produits permettant de transférer de l'argent au niveau national et international. Leurs raisons sociales sont variées, allant de grands groupes internationaux à des réseaux informels. En outre, la nature et les complexités des agences de transfert monétaire sont en évolution constante, et elles sont souvent liées à d'autres activités comme le change ou la certification de chèques.

Devant la croissance rapide de ce secteur, notamment dans ses pays membres, MONEYVAL a décidé de réaliser une analyse typologique visant à étudier la façon dont les agences de transfert monétaire peuvent être utilisées par des personnes souhaitant blanchir de l'argent et à repérer les possibles points faibles de ces entreprises. Le rapport devrait paraître en 2009.

3.3 Coopération avec le GAFI

Outre les rapports par typologies susmentionnés, MONEYVAL coopère étroitement avec le GAFI sur plusieurs projets liés aux typologies. La réunion conjointe GAFI/MONEYVAL sur les typologies qui s'est tenue du 24 au 26 novembre 2008 à Monaco a été un grand succès. Lors de cette réunion, trois projets ont été abordés, outre l'étude consacrée aux agences de transfert monétaire.

3.3.1 Estimation des risques au niveau mondial

Le projet vise à identifier les principales menaces et vulnérabilités en matière de blanchiment de capitaux dans le monde. Il se penchera sur les raisons sous-jacentes au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme et sur les menaces posées par ces activités criminelles. Il cherchera, en particulier, à dégager les types d'infractions qui génèrent des profits illicites devant être blanchis et à repérer les éventuelles disparités ou tendances régionales.

3.3.2 Valeurs mobilières

Dans le sillage du rapport de MONEYVAL sur l'utilisation des valeurs mobilières aux fins du blanchiment de capitaux, cette étude examinera l'éventail des produits considérés comme des « valeurs mobilières » dans différentes juridictions et la façon dont ces juridictions surveillent le respect des exigences de lutte anti-blanchiment / contre le financement du terrorisme pour ces produits. Elle mettra en avant les éventuels points faibles du secteur boursier au regard de la LCB/FT, ainsi que des études de cas et des actions de mise en œuvre dans ce secteur.

3.3.3 Clubs sportifs

Il est de plus en plus à craindre que les clubs de sport, et en particulier les clubs de football, ne se trouvent associés à leur insu au blanchiment de capitaux ou à la circulation des produits du crime. Ce secteur paraît vulnérable à l’acceptation de fonds d’origine criminelle, ce qui peut donner lieu à toute une série de phénomènes illicites : blanchiment de capitaux, corruption active ou passive, fraude fiscale, traite d’êtres humains, usurpation d’identité, manipulation politique, paris illégaux, extorsion de fonds etc. L’étude portera à la fois sur le football professionnel et amateur.

4. RÉUNIONS

4.1 Réunions plénières

Les réunions plénières de MONEYVAL se tiennent à Strasbourg et durent habituellement cinq jours. Les réunions du Bureau se tiennent le plus souvent peu avant les réunions plénières ou au même moment. Trois réunions plénières ont eu lieu en 2008 :

26^e réunion plénière, 31 mars au 4 avril 2008

Au cours de leur 26^e réunion plénière, organisée à Strasbourg du 31 mars au 4 avril 2008, les membres de MONEYVAL ont :

- examiné et adopté les rapports d’évaluation mutuelle de troisième cycle et leurs résumés, tels qu’amendés, sur la Bulgarie, Saint-Marin et la Croatie ;
- convenu de passer à l’étape (i) de la procédure de conformité renforcée pour Saint-Marin ;
- rendu compte d’une mission de haut niveau en Azerbaïdjan en février ;
- discuté et adopté le rapport de progrès révisé sur la Lituanie ;
- convenu de développer les procédures de révision des rapports par la création d’un groupe permanent et d’un groupe ad hoc (à désigner plénière par plénière) ;
- convenu de nommer un pays rapporteur pour chaque rapport de progrès ;
- pris note du fait que la représentation sectorielle (secteurs juridique, financier et répressif) au sein des délégations paraissait déséquilibrée ;
- pris connaissance des initiatives relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux dans d’autres institutions ;
- pris connaissance des initiatives de LCB/FT dans les pays membres de MONEYVAL et en Israël ;
- pris note de l’état d’avancement du travail sur les typologies et des activités futures et invité les délégations à réfléchir aux propositions de projets pour la réunion sur les typologies de 2008 ;
- proposé de raccourcir et de cibler davantage les visites sur place lors du quatrième cycle d’évaluation.

27^e réunion plénière, 7-11 juillet 2008

Au cours de leur 27^e réunion plénière, organisée à Strasbourg du 7 au 11 juillet 2008, les membres de MONEYVAL ont :

- examiné et adopté les rapports d’évaluation mutuelle de troisième cycle et leurs résumés, tels qu’amendés, sur l’« ex-République yougoslave de Macédoine », la Fédération de Russie, Israël et la Roumanie ;
- examiné et adopté les rapports de progrès sur la Géorgie et la Pologne ;

MONEYVAL – Comité d’experts sur l’évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

- convenu de modifier à nouveau les règles de procédure ;
- examiné la procédure de conformité renforcée concernant l’Azerbaïdjan et convenu de reporter à la plénière de décembre l’examen d’une déclaration publique telle que prévue à l’étape (vi) ;
- examiné et accepté les progrès accomplis par Saint-Marin dans le cadre de l’étape (i) de la procédure de conformité renforcée, tout en maintenant cette procédure ;
- pris connaissance des initiatives relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux dans d’autres institutions ;
- pris connaissance des initiatives de LCB/FT dans les pays membres de MONEYVAL et en Israël ;
- adopté les rapports sur l’utilisation des valeurs mobilières aux fins du blanchiment de capitaux et sur la contrefaçon et le blanchiment de capitaux.

28^e réunion plénière, 8-12 décembre 2008

Lors de cette réunion, MONEYVAL a eu le plaisir de recevoir pendant deux jours M. Antonio Gustavo Rodrigues, président du GAFI, qui a prononcé un discours et noué un dialogue constructif avec les délégations et avec le Bureau. Au cours de leur 28^e réunion plénière, organisée à Strasbourg du 8 au 12 décembre 2008, les membres de MONEYVAL ont :

- examiné et adopté les rapports d’évaluation mutuelle de troisième cycle et leurs résumés, tels qu’amendés, sur l’Azerbaïdjan et l’Estonie ;
- examiné et adopté les rapports de progrès sur Andorre, le Liechtenstein, Malte et la Moldova. La République tchèque a également présenté un premier rapport de progrès et a été invitée, après examen de ce rapport, à en clarifier certains points ;
- examiné et adopté les rapports de progrès de deuxième année de la Hongrie et de la Slovaquie ;
- débattu de la procédure de conformité renforcée appliquée à l’Azerbaïdjan et convenu de faire une déclaration publique au titre de l’étape (vi) ;
- examiné et accepté les progrès accomplis par Saint-Marin dans le cadre de l’étape (i) de la procédure de conformité renforcée, tout en maintenant cette procédure ;
- proposé un projet de questionnaire pour le quatrième cycle d’évaluation ;
- pris connaissance d’une présentation sur l’approche fondée sur l’évaluation des risques appliquée aux entreprises et professions non financières désignées ;
- élu vice-présidente de MONEYVAL Mme Eva Rossidou-Papakyriacou (Conseillère juridique de la République, chef de la Cellule de lutte contre le blanchiment de capitaux, Bureau du procureur général, Chypre) ; et membre du Bureau, M. Liutaras Zygas (conseiller juridique principal, Banque de Lituanie) ;
- pris connaissance des initiatives relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux dans d’autres institutions ;

MONEYVAL – Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

- pris connaissance des initiatives de LCB/FT dans les pays membres de MONEYVAL et en Israël ;
- pris note de l'état d'avancement du travail sur les typologies et reçu un rapport consacré à la réunion conjointe sur les typologies organisée à Monaco en novembre 2008.

4.2 Réunions sur les typologies

Les réunions consacrées aux typologies permettent aux membres de MONEYVAL de parler des tendances et techniques actuelles en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, d'échanger des expériences et des bonnes pratiques, de former des réseaux avec des collègues d'autres pays etc.

Une réunion conjointe GAFI/MONEYVAL sur les typologies, qui a remporté un franc succès, s'est tenue à Monaco du 24 au 26 novembre 2008. MONEYVAL se félicite que les autorités monégasques aient accepté d'accueillir cet événement et les remercie pour leur excellente organisation. La réunion s'est ouverte sur une allocution de S.A.S. le prince Albert II de Monaco. M. Antonio Gustavo Rodrigues, président du GAFI, et M. Vasil Kirov, président de MONEYVAL, ont également prononcé des allocutions liminaires. La réunion a rassemblé 180 experts de 50 pays et organisations internationales. Les débats ont porté sur la manière dont les blanchisseurs de capitaux opèrent par le biais du secteur boursier, des clubs sportifs et des services de transfert monétaire, ainsi que sur les tendances émergentes et les types de comportement dans ces domaines.

4.3 Formations

Les évaluateurs jouent un rôle essentiel dans le processus d'évaluation mutuelle. MONEYVAL et le GAFI organisent chaque année des séminaires de formation destinés aux évaluateurs potentiels, afin de préparer des experts à intégrer une équipe d'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. La formation se compose de modules et d'exercices pratiques visant à familiariser les délégués avec les documents et les normes internationales indispensables aux évaluations.

MONEYVAL a organisé un séminaire de formation d'évaluateurs à Strasbourg du 1^{er} au 3 octobre 2008. Le séminaire a réuni trente-neuf délégués de quinze pays de MONEYVAL, ainsi que des participants de l'île de Jersey, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et du PNUCID. Outre les représentants du Secrétariat de MONEYVAL, l'équipe de formateurs se composait des personnes suivantes :

- Lajos Korona, procureur, Budapest (Hongrie)
- Boudewijn Verhelst, avocat général, directeur adjoint de la CTIF/CFI, expert scientifique auprès de MONEYVAL, Bruxelles (Belgique)
- Klaudij Stroligo, expert financier, service FSEFI (Intégrité des marchés financiers), Banque mondiale

MONEYVAL – Comité d’experts sur l’évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

- Herbert Zammit Laferla, directeur de la Division de la stabilité financière, Banque centrale de Malte, La Valette (Malte)
- Terence Donovan, expert financier, service du système monétaire et financier, Fonds monétaire international.

Par ailleurs, le GAFI a organisé un séminaire de formation à Washington (États-Unis) du 28 juillet au 1^{er} août 2008. Un représentant de MONEYVAL a assisté à ce séminaire.

4.4 Coopération avec d’autres institutions

Autres organismes du Conseil de l’Europe

Le président et le vice-président de MONEYVAL ont participé, en juin et octobre 2008, à deux réunions informelles des présidents des organes de suivi de la Direction générale des droits de l’homme et des affaires juridiques, organisées par la présidence suédoise du Comité des Ministres afin de débattre des thèmes d’intérêt commun et de repérer les points susceptibles d’appeler une coordination.

FATF

The Chairman of MONEYVAL, the Executive Secretary and representatives from the MONEYVAL’s membership and Secretariat attended all of the FATF Working Groups and Plenary meetings in 2008 and contributed actively in their work.

Other meetings

MONEYVAL was also represented at the following meetings:

- Meeting of the European Commission sub-group on policy needs of data on money laundering (21 February 2008)
- EAG Plenary Meeting, Working Group and Training Seminar (14-19 July 2008)
- OSCE Political/Public Private Partnerships Conference (15-16 September 2008)
- OSCE – UNODC – CYPRUS Regional Operational Meeting on Combating Human Trafficking and Money Laundering in the Mediterranean Region (18-19 September 2008)
- Annual Anti-Money Laundering European Conference (25-26 September 2008)
- Consultation meeting between the Council of Europe and the European Commission (15-16 December 2008)

5. INITIATIVES ACTUELLES ET FUTURS AXES DE TRAVAIL

5.1 Convention du Conseil de l’Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198)

La Convention du Conseil de l’Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme est entrée en vigueur le 1er mai 2008. Onze États l’ont ratifiée et vingt-deux l’ont signée à ce jour. À l’occasion de son entrée en vigueur, le Secrétaire Général du Conseil de l’Europe a prononcé une déclaration appelant les États membres du Conseil de l’Europe à adhérer à la convention et encourageant les pays signataires à procéder à sa ratification. La convention est ouverte aux États membres du Conseil de l’Europe, aux États non membres et aux États membres de la Communauté européenne.

Il s’agit du premier traité international contraignant couvrant de façon complète les aspects préventifs et répressifs de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. En prenant pour point de départ la Convention de Strasbourg de 1990 (STE n° 141), la convention ajoute de nouvelles mesures pratiques, qui s’inspirent de l’expérience tirée des évaluations menées par MONEYVAL.

Une conférence des Parties est prévue dans l’année suivant l’entrée en vigueur de la convention. La convention prévoit un mécanisme de suivi séparé, dont les modalités de fonctionnement seront étudiées lors de cette conférence.

Le texte de la convention est disponible en anglais et en français sur le site Internet du Bureau des Traités du Conseil de l’Europe : <http://conventions.coe.int/>

5.2 Principales activités de MONEYVAL en 2009

Date	Pays évalués / activités	Lieu	Ordre du jour proposé pour les réunions plénières de MONEYVAL
4-6 février	Pré-réunion Monténégro	Strasbourg	
9-11 février	Pré-réunion Ukraine	Strasbourg	
23-27 février	Réunion du GAFI	Paris	
23 février - 10 mars	Visite en Arménie (3 ^e cycle) avec le FMI	Erevan	

MONEYVAL – Comité d’experts sur l’évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Date	Pays évalués / activités	Lieu	Ordre du jour proposé pour les réunions plénières de MONEYVAL
16-20 mars	29 ^e réunion plénière de MONEYVAL	Strasbourg	Rapport d’évaluation du 3 ^e cycle : Monténégro, Ukraine 1 ^{er} rapport de progrès : Bulgarie, Croatie, Monaco, République tchèque, Saint-Marin 2 ^e rapport de progrès : Chypre
23-27 mars	Séminaire de formation du GAFI	Paris, siège de l’OCDE	
1er-2 avril	Séminaire : « Conséquences en droit interne des résolutions du Conseil de sécurité de l’ONU et des sanctions financières contre le terrorisme »	Bucarest	
22-23 avril	Conférence des Parties à la STCE n° 198	Strasbourg	
29 avril	Audition Chambre des lords	Londres	
10-16 mai	Visite en Serbie (3 ^e cycle)	Belgrade	
23 mai - 4 juin	Visite en Bosnie-Herzégovine (3 ^e cycle)	Sarajevo et autres	
22-26 juin	Réunion plénière du GAFI	Mexico – à confirmer	
6-10 juillet	Séminaire de formation pour le 4 ^e cycle	Saint-Marin	
Juillet à confirmer	Mission du CCT en Azerbaïdjan	Bakou	
21-25 septembre	30 ^e réunion plénière de MONEYVAL	Strasbourg	Rapport d’évaluation du 3 ^e cycle : « Ex-République yougoslave de macédoine », Fédération de Russie, Israël, Roumanie 2 ^e rapport de progrès : Albanie, Slovaquie
5-9 octobre	Visite en Slovénie (4 ^e cycle)	Ljubljana	

MONEYVAL – Comité d’experts sur l’évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Date	Pays évalués / activités	Lieu	Ordre du jour proposé pour les réunions plénières de MONEYVAL
Octobre	Pré-réunion Serbie	Strasbourg	
12-16 octobre	Réunion plénière du GAFI	Paris	
26-30 octobre à confirmer	Visite en Hongrie (4 ^e cycle)	Budapest	
Novembre	Réunion de MONEYVAL sur les typologies	Chypre	
24-26 novembre	Pré-réunion Bosnie-Herzégovine	Strasbourg	
7-11 décembre	31 ^e réunion plénière de MONEYVAL	Strasbourg	Rapport d'évaluation du 3 ^e cycle : Bosnie-Herzégovine, Serbie 1 ^{er} cycle de progrès : Azerbaïdjan, Estonie 2 ^e rapport de progrès : Lettonie

6. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

6.1 Publications en 2008

Toutes les publications suivantes peuvent être consultées sur le site Internet de MONEYVAL : www.coe.int/moneyval

- ▶ Règles de procédure pour le troisième cycle d’évaluation (version décembre 2008)
- ▶ Questionnaire pour le troisième cycle d’évaluation (version avril 2008)
- ▶ Rapport sur l’utilisation des valeurs mobilières aux fins du blanchiment de capitaux
- ▶ Rapport sur la contrefaçon et le blanchiment de capitaux

Rapports d’évaluation de troisième cycle :

- | | |
|---------------|---|
| ▶ Azerbaïdjan | ▶ Roumanie |
| ▶ Bulgarie | ▶ Fédération de Russie |
| ▶ Croatie | ▶ Saint-Marin |
| ▶ Estonie | ▶ « Ex-République yougoslave de Macédoine » |
| ▶ Israël | |

Rapports de progrès de première année :

- | | |
|-----------------|-----------|
| ▶ Andorre | ▶ Malte |
| ▶ Géorgie | ▶ Moldova |
| ▶ Liechtenstein | ▶ Pologne |
| ▶ Lituanie | |

Rapports de progrès de deuxième année :

- | | |
|-----------|------------|
| ▶ Hongrie | ▶ Slovénie |
|-----------|------------|

Rapports de conformité :

- ▶ Saint-Marin (deux rapports de conformité présentés)

6.2 Participation aux réunions

Nombre de participants aux réunions de MONEYVAL				
Réunion	Dates	Participants	Pays représentés	Organisations internationales représentées
26 ^e réunion plénière	13 mars-4 avril	142	35	11
27 ^e réunion plénière	7-11 juillet	168	35	11
Formation des évaluateurs	1-3 octobre	47	18	6
Réunion conjointe sur les typologies	24-26 novembre	181	51	14
28 ^e réunion plénière	8-12 décembre	175	35	11

6.3 Visites d'évaluation

Visites d'évaluation sur place en 2008

Pays	Dates	Pays d'origine des évaluateurs
Estonie	4-9 février	Bulgarie Chypre Allemagne* Hongrie
Azerbaïdjan	12-20 avril	Lettonie Lituanie Roumanie Royaume-Uni*
Monténégro	15-20 septembre	Andorre Roumanie Slovénie Etats-Unis*
Ukraine	21 septembre-1 octobre	Arménie Chypre « Ex-République yougoslave de Macédoine » Royaume-Uni*

* Évaluateurs du GAFI

6.4 Intervenants sur les rapports d’évaluation mutuelle

Liste 2008 des intervenants de MONEYVAL* sur les rapports par pays

Projet de rapport à examiner	Intervenant sur les aspects juridiques	Intervenant sur les aspects répressifs	Intervenant sur les aspects financiers
Bulgarie 26 ^e réunion plénière	Ukraine	Andorre	Arménie
Saint-Marino 26 ^e réunion plénière	République tchèque	Chypre	Lettonie
Croatie 26 ^e réunion plénière	Lituanie	Liechtenstein	Malte
Roumanie 27 ^e réunion plénière	Bulgarie	Bosnie-Herzégovine	Azerbaïdjan
Israël 27 ^e réunion plénière	Estonie	Croatie	Moldova
« Ex-République yougoslave de Macédoine » 27 ^e réunion plénière	Monténégro	Saint-Marin	Serbie
Fédération de Russie 27 ^e réunion plénière	Slovaquie	Slovénie	Ukraine
Estonie 28 ^e réunion plénière	Pologne	Roumanie	Lituanie
Azerbaïdjan 28 ^e réunion plénière	Saint-Marin	« Ex-République yougoslave de Macédoine »	Serbie

* Au cours de l’examen du projet de rapport en réunion plénière, un pays pose une liste de questions détaillées sur chacun des thèmes couverts par le rapport (aspects législatifs, financiers et répressifs) au pays objet de l’évaluation

6.5 Participation des pays membres de MONEYVAL lors des rapports de progrès

MONEYVAL — RAPPORTS DE PROGRÈS 2008

Réunion plénière	Rapport de progrès	Pays rapporteur*	Pays ou affiliation des évaluateurs
27^e réunion 7 au 11 juillet	Géorgie	Albanie	Estonie Saint-Marin Pologne
	Pologne	Andorre	Slovaquie République tchèque « Ex-République yougoslave de Macédoine »
28^e réunion 8 au 12 décembre	Liechtenstein	Arménie	FMI Belgique (CTIF/CFI)
	République tchèque	Bosnie-Herzégovine	Bulgarie Hongrie Malte
	Malte	Chypre	Liechtenstein Bulgarie Estonie
	Andorre	Bulgarie	Belgique Monaco Liechtenstein
	Moldova	Croatie	Andorre Pologne Roumanie Visites d’évaluation : Belgique(CTIF/CFI) Ukraine
	Slovénie 2 ^e rapport de progrès	Géorgie	Belgique (CTIF/CFI) Slovaquie République tchèque
Hongrie 2 ^e rapport de progrès	Lettonie	FMI Malte	

* Conformément aux règles de procédure de MONEYVAL, un pays rapporteur examine le rapport de progrès afin de soulever des questions relatives aux aspects juridiques, financiers et répressifs de ce rapport.

6.6 Experts scientifiques

- M. William C. GILMORE, Professeur de droit pénal international, faculté de droit, Université d’Édimbourg

MONEYVAL – Comité d’experts sur l’évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

- M. Giovanni ILACQUA, Directeur adjoint de la Division de l’analyse des transactions suspectes, Banca d’Italia, Rome
- M. Boudewijn VERHELST, Directeur adjoint de la CTIF-CFI, avocat général, Bruxelles
- M. Herbert Zammit LAFERLA, Directeur de la Division de la stabilité financière, Banque centrale de Malte

6.7 Principales données pour 2008

Réunions plénières	31 mars-4 avril 7-11 juillet 8-12 décembre Nombre total de participants aux réunions plénières en 2008 : 485, représentant 35 pays et 11 organisations internationales
Réunions du Bureau	17 ^e réunion, 30 mars 18 ^e réunion, 17 novembre
Réunion conjointe sur les typologies	24-26 novembre (180 participants)
Formation d’évaluateurs de MONEYVAL	1-3 octobre (47 participants)
Membres permanents de MONEYVAL	28
Membres temporaires de MONEYVAL	2
Observateur actif auprès de MONEYVAL	1
Observateurs	18
Évaluations sur place	4
Rapports d’évaluation mutuelle publiés	9
Rapports de progrès de 1 ^{ère} année adoptés	7
Rapports de progrès de 2 ^e année adoptés	2
Rapports de typologies publiés	2